



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 53003

## Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille les mesures sanitaires prises par le Gouvernement afin de mieux prévenir la surmortalité urbaine lors des périodes de froid.

## Texte de la réponse

Les périodes de grand froid représentent une menace sanitaire et sociale. Dès 2002, un plan « urgence hivernale » visant les populations les plus défavorisées a été instauré. Ce plan a pour objectif la prévention des hypothermies chez les populations très désocialisées, grâce à un système de détection de ces personnes et à leur prise en charge, notamment au sein de centres d'hébergement. Cependant, d'autres groupes de populations ont été identifiés comme étant particulièrement sensibles à ces épisodes de grands froids. Il s'agit notamment de personnes vulnérables du fait de leur âge ou de pathologies préexistantes. Les pathologies les plus préoccupantes en termes de santé publique sont les maladies cardiovasculaires, les infections respiratoires et l'asthme. Le dispositif de surveillance et d'alerte a donc été renforcé par une collaboration entre Météo-France et l'Institut de veille sanitaire (InVS). Ainsi, Météo-France indique pour chaque département les prévisions concernant les quatre prochains jours. Les avis de grand froid donnent lieu à des messages d'information à l'attention des professionnels de santé et du grand public. En outre, un dossier d'information est également disponible sur le site Internet du ministère de la santé ([www.sante.gouv.fr](http://www.sante.gouv.fr)). Ce dossier s'adresse, d'une part, aux médecins en proposant un état des connaissances et les principes de prise en charge des pathologies liées au froid, et, d'autre part, au grand public en expliquant les risques et en émettant des recommandations en cas de vague de froid. Le ministre des solidarités, de la santé et de la famille met également un accent particulier sur les dangers que représente le monoxyde de carbone, première cause de mortalité accidentelle par toxique en France. La direction générale de la santé rappelle ainsi régulièrement l'importance de l'entretien des appareils de chauffage et de production d'eau chaude ainsi que de la bonne tenue des conduits d'aération et de ventilation.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean Tiberi](#)

**Circonscription :** Paris (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 53003

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** solidarités, santé et famille

**Ministère attributaire :** solidarités, santé et famille

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 décembre 2004, page 9660

**Réponse publiée le :** 29 mars 2005, page 3357